

Le centre de ressources documentaires va déménager

# L'Institut embauche pour promouvoir davantage le flamand

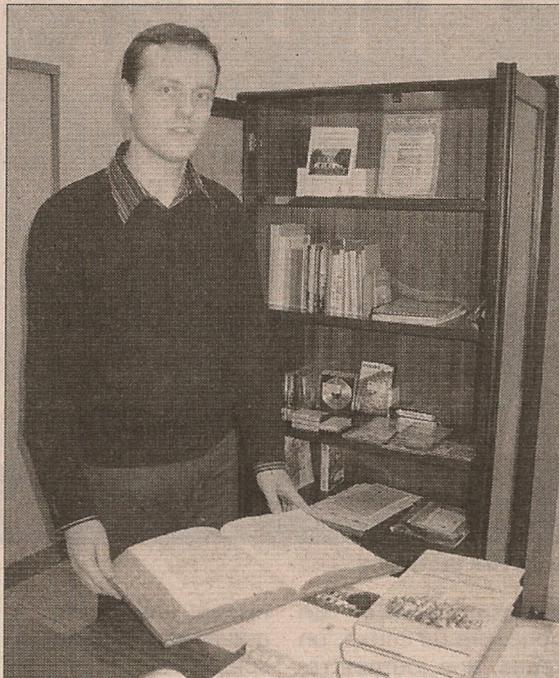
Trois ans après son ouverture au centre culturel de Steenvoorde, le centre de ressources documentaires de l'Institut de la langue régionale flamande va prendre ses aises. Bientôt la surface d'accueil du public va être doublée. "La commune de Steenvoorde nous attribue à compter de février un nouveau local qui doublera la surface actuelle", indique le président de l'ILRF, Jean-Paul Couché. Le déménagement ne saurait tarder. Le centre de ressources documentaires restera dans la même aile mais il prendra place au rez-de-chaussée. Ouvert le premier samedi de chaque

mois, il permet de consulter des documents en flamand ou sur la langue flamande.

## Deux emplois créés

L'Institut de la langue régionale flamande compte bien développer l'accueil du public et faire vivre le lieu. L'association va d'ailleurs créer deux emplois, deux contrats d'accompagnement à l'emploi grâce à un soutien financier du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) : un chargé de communication et un chargé de développement.

Le chargé de communication aura pour objectif d'animer le centre de ressources documentaires avec pour but de



Le centre de ressources documentaires va bientôt offrir un espace d'accueil plus grand. (Archives)

l'ouvrir au public trois fois par semaine. Il sera également chargé d'animer le site internet de l'association et de créer des outils de promotion.

## Des retombées économiques

Au chargé de développement de promouvoir le bilinguisme auprès des communes, des entreprises ou encore des commerces. Certaines entreprises ont déjà fait appel aux services de l'ILRF pour traduire des textes en flamand. La brasserie du Pays flamand qui produit la Bracine a ainsi fait traduire les étiquettes de ses bières. Le chargé de développement devra également mettre sur pied des partenariats et de

développer le mécénat pour financer les activités de l'Institut et surtout ces deux emplois qui ne seront aidés que durant 24 mois.

"Cette semi-professionnalisation de l'association constitue une grande étape", indique Jean-Paul Couché. L'objectif est de développer les actions engagées par des bénévoles "qui sont de véritables mordus". La finalité sera d'officialiser la structure associative en obtenant le statut d'office public. "Comme c'est le cas en Bretagne ou en Corse", précise Jean-Paul Couché, sachant que cette étape peut être longue. Les Bretons ont mis trente ans à obtenir ce statut.